



**Doc. 217**

25 septembre 1953

## **Réponse au rapport d'activité du Comité Intergouvernemental pour les Migrations Européennes du 1er février 1952 au 31 juillet 1953**

### **Rapport<sup>1</sup>**

Commission des migrations, des réfugiés et de la population

Rapporteur: M. Hans SCHÜTZ, Allemagne

---

1. 1953 - 5e session - Troisième partie



**A.**

La commission de la Population et des Réfugiés propose à l'Assemblée d'adopter le projet de réponse ci-après qui a été approuvé à l'unanimité par la commission :

## **B. Projet de résolution**

L'Assemblée a pris note avec une particulière satisfaction du rapport d'activité du Comité Intergouvernemental pour les Migrations Européennes. Elle remercie le Comité de cette communication qui lui a permis d'apprécier l'oeuvre accomplies par le Comité dans le domaine de l'émigration outre-mer depuis le 1er février 1953.

L'Assemblée tient à souligner de nouveau l'importance qu'elle attache à l'activité du Comité, dont elle suit les réalisations avec le plus grand intérêt. Elle espère que sa nouvelle constitution lui permettra de développer progressivement les mouvements migratoires.

Les difficultés qui s'opposent au développement massif de ces mouvements ne sont pas inconnues à l'Assemblée, mais elle fait confiance au Comité et elle est convaincue que celui-ci mènera à bien la tâche qu'il s'est assignée.